Biosécurité dans les élevages de porcs

Formation obligatoire pour tout.e éleveur.se de porcs quelle que soit la taille de son élevage

Objectifs

- Comprendre les risques liés à la propagation du virus de la Peste Porcine Africaine et l'importance de la prévention - Connaître et être en mesure de mettre en œuvre les bonnes pratiques d’hygiène - Être en mesure de réaliser et gérer un plan de biosé

Enjeux

La filière porcine est menacée par le virus de la Peste Porcine Africaine. A ce jour, aucun cas n'a été détecté en France, mais plusieurs dizaines de cadavres de sangliers ont été trouvés atteints à la frontière belge. Afin d'éviter toute contamination dans les élevages français, des mesures de prévention sont prises par le ministère de l’agriculture. L'arrêté du 16 octobre 2018 définit un ensemble de mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés (porcs ou sangliers). Cet arrêté précise notamment que chaque exploitation devra avoir suivi une formation aux mesures de biosécurité (au moins un référent par exploitation) et avoir mis en oeuvre un plan de biosécurité d’ici le 1er janvier 2020.

Pré-requis

Aucun pré-requis

Contenu

MATINÉE - Présentation et discussions
A partir d'apports théoriques et méthodologiques, d'illustrations par l’analyse de cas d’élevage en lien avec le mode de production des stagiaires, et au travers de discussions libres.
- Connaissances de base sur la maladie : le virus et sa résistance, les symptômes de la maladie et les critères d’alerte ;
- Voies de contamination et de propagation ;
- Éléments de compréhension de la situation actuelle : les chiffres, l’avancement de la maladie ;
- La notion de biosécurité et l’arrêté du 16 octobre 2018 ;
- La méthodologie du plan de biosécurité : zones publique, professionnelle et d’élevage ; flux entrants et sortants ; barrières ;
- Les principales règles de biosécurité à appliquer sur l’exploitation : le SAS sanitaire, la quarantaine, la réception des matériels et produits, l’aliment et l’abreuvement, l’aire de stockage, le quai d’embarquement, l’aire d’équarrissage, la gestion des cadavres et des effluents ;
- L’élaboration du plan de biosécurité : les documents, les difficultés et solutions ;
- Les mesures d’hygiène actives telles que plan de nettoyage, de désinfection et de dératisation.

Supports : 10 fiches techniques de biosécurité élaborées par l’IFIP

APRES-MIDI - Élaboration du plan de biosécurité
En sous-groupes, travail à partir des cas concrets des participants : appliquer les mesures de biosécurité en lien avec l'organisation spatiale de l'exploitation, la conduite de l'élevage et l'organisation du travail.
Identification des difficultés et élaboration collective de solutions pratiques

Supports :
- plan de biosécurité vierge
- un outil d’évaluation de la biosécurité en élevage de porcs de type « porc protect », outil web de l’IFIP
- une affiche sur les consignes d’entrée dans les élevages

Infos complémentaires

ADDEAR Aveyron

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 14/01/2020

Tarifs

Adhérent 112€
Non adhérent 112€
Non agricole 112€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Contactez-nous pour tout autre fond de formation.

Plus de renseignements

Nerea NGFOK
nerea-ngfok@addear12.com
ADDEAR Aveyron
La Maison des Paysans (La Mouline)
7 Côte d’Olemps - 12510 Olemps
Tél. : 05-65-67-44-98
Portable : 07-82-75-81-26

Taux de satisfaction : %

Repas partagé le midi, venir avec les documents de la ferme (plans de masse)

ⓘ **Modalités d'accès :**

Dates, lieux et intervenants

21 janv 2020 09:30 - 17:30 (7hrs)	ADDEAR Aveyron La Maison des Paysans (La Mouline) 7 Côte d’Olemps 12510 Olemps	François Le Clerc, éleveur référent national à la Conf\' en biosécurité dans les élevages de volailles et de porcs

Financeur(s)

vivea

Bulletin d'inscription

Nom et Prénom _

Adresse _

_ _

Tel _

Courriel _